DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 28 FEVRIER 2008

Délibération n° 2008.02.036

Participation à
Logélia Charente
pour la réalisation
d'un logement PLAI
dans le cadre du
Plan de Cohésion
Sociale - 36 rue des
Colombes à Gond
Pontouvre

LE VINGT HUIT FEVRIER DEUX MILLE HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 21 février 2008

Membres présents:

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Bernard ALLIAT, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, François ELIE, Martine FAURY, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Patrick GEAY, Maurice HARDY, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Rolland MIGNONNEAUD, Cyrille NICOLAS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER, Jacqueline WILDE

Ont donné pouvoir :

Jean-Pierre GRAND à Lionel MERONI, Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN à Philippe MOTTET

Excusé(s):

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Michel HUMEAU par Patrick GEAY, Jean-Claude MOGIS par Rolland MIGNONNEAUD, Patrick RIFFAUD par Jacqueline WILDE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 FEVRIER 2008

DELIBERATION N° 2008.02.036

DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE / AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - HABITAT

Rapporteur : Monsieur CHARRIER

PARTICIPATION A LOGELIA CHARENTE POUR LA REALISATION D'UN LOGEMENT PLAI DANS LE CADRE DU PLAN DE COHESION SOCIALE - 36 RUE DES COLOMBES A GOND PONTOUVRE

La ComAGA intervient en faveur de la production des logements publics sur son territoire et est particulièrement attentive à la réalisation de logements financés en PLA-I (Prêt Locatif Aide -d'Insertion.)

Le règlement de participation de la ComAGA adopté par la délibération n° 31 du 2 février 2006 détermine une participation financière à hauteur de 4 000 € par logement PLAI produit, répartis en 70% à l'acquéreur du foncier pour l'acquisition - viabilisation, et 30% à l'opérateur HLM pour la réalisation proprement dite des logements.

Logélia Charente (ex Office Public Départemental HLM) a mis en place une opération de PLA-I en acquisition-amélioration pour un logement individuel situé 36 rue des Colombes à Gond-Pontouvre.

Le prix de revient de cette opération est de 141 288 € TTC ; Logélia Charente sollicite la participation financière de la ComAGA pour un montant total de 4 000 €, conformément aux règles de participation financières de l'agglomération.

S'agissant d'une opération en acquisition-amélioration, il est donc proposé d'attribuer l'intégralité de la subvention à Logélia Charente.

Vu l'avis favorable de la commission développement solidaire du 23 janvier 2008,

Vu l'avis favorable de la commission finances – programmation du 7 février 2008,

Je vous propose:

D'APPROUVER le versement d'une participation de 4 000 € à Logélia Charente pour la réalisation d'un logement PLAI, 36 rue des Colombes à Gond-Pontouvre.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention entre Logélia Charente et la commune de Gond-Pontouvre.

D'IMPUTER les dépenses au budget principal - article 20414 - sous-fonction 70 – Autorisation de programme n°8 plan de cohésion sociale.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE, ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	Affiché le :
04 mars 2008	05 mars 2008